Edition spéciale

35e anniversaire
Conseil du statut de la femme

La CONSTANTE

progression des femmes

Québec

La Constante progression des femmes - Édition spéciale 35e anniversaire

Édition spéciale 2008. La constante progression des femmes. Prenant la forme d'un survol historique abondamment illustré, ce document unique montre comment les femmes s'y sont prises pour reconquérir leurs droits et avancer lentement vers une société égalitaire pour les femmes et les hommes.

Date de Publication : 2008-12-16

Auteur : Conseil du statut de la femme

Édition spéciale

35e anniversaire
Conseil du statut de la femme

La CONSTANTE
progression des femmes

La Constante progression des femmes

Ce document est une édition spéciale du Conseil du statut de la femme à l'occasion de son 35e anniversaire.

ÉDITION

Direction des communications : Nathalie Savard
Coordination : Josée Bernard
Conception visuelle et mise en page : Guylaine Grenier
Recherche et rédaction : Françoise Gagnon avec la collaboration de Maude Proulx

Révision linguistique : Pierre Senéchal et Judith Tremblay, Affaires de style
Validation des notices historiques : France Parent, L'Autre Mémoire
Impression : K2 impressions

Ce document est disponible dans le site Internet du Conseil au : **www.csf.gouv.qc.ca**

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca

POUR INFORMATION

Conseil du statut de la femme
Direction des communications
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : www.csf.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN : 978-2-550-54585-9 (Version imprimée)
ISBN : 978-2-550-54586-6 (Version électronique)

© Gouvernement du Québec

10 %

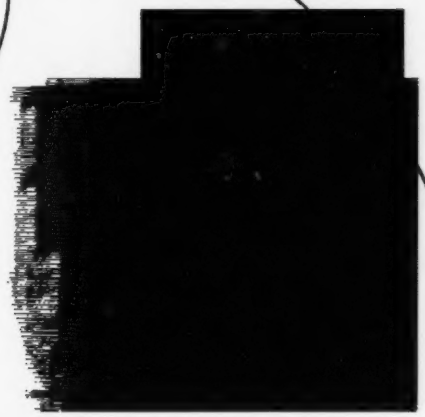

Cantarel photo

Ponctuellement, les anniversaires nous offrent l'occasion de regarder derrière nous, d'apprécier le chemin parcouru. Le 35e anniversaire du Conseil du statut de la femme ne fait pas exception à la règle et, en constatant à quel point la situation des femmes au Québec a évolué au fil des ans, nous pouvons être particulièrement fiers de ce que nous avons accompli.

L'amélioration de la condition des femmes et la reconnaissance grandissante de leur contribution a nécessité de nombreuses luttes. Si le Québec tend aujourd'hui indéniablement vers l'égalité et l'équité, il importe toutefois de garder en tête que notre société de plus en plus égalitaire est un héritage que nous devons à ces pionnières qui ont marqué l'histoire de notre province.

Femmes exceptionnelles, héroïnes connues ou inconnues, elles ont su, avec cœur et opiniâtreté, prendre leur place au sein de la société, et ce, malgré les préjugés et les idées reçues. Femmes de tête et d'action, elles ont pavé la voie à des réalisations qui sont aujourd'hui, individuellement et collectivement, à la base de notre réalité quotidienne.

Rendre hommage à ces personnalités et, plus encore, s'en inspirer pour consolider nos acquis sont les meilleures façons de les remercier pour leur apport inestimable à notre société.

La ministre de la Culture,
des Communications et de la Condition féminine,

CHRISTINE ST-PIERRE

Le Conseil du statut de la femme célèbre en 2008 ses 35 ans ! À titre de présidente, je suis fière de prendre le relais de ces visionnaires qui m'ont précédée. C'est grâce à leurs efforts, conjugués à ceux des Québécoises de tous les horizons, si le Québec compte aujourd'hui parmi les sociétés les plus avancées au chapitre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'histoire récente du Québec est pavée de combats qu'ont menés courageusement des militantes, inspirées par leur idéal de justice et d'égalité, pour amener la reconnaissance des droits des femmes. Leur apport inestimable doit être gravé dans les mémoires et servir d'inspiration aux générations futures. C'est donc en guise de présent, pour souligner son 35e anniversaire, que le Conseil offre aux Québécoises cette édition spéciale de *La constante progression des femmes*. Prenant la forme d'un survol historique abondamment illustré, ce document unique montre comment les femmes s'y sont prises pour reconquérir leurs droits et avancer lentement vers une société égalitaire pour les femmes et les hommes.

Les recommandations du Conseil, combinées aux revendications formulées par le mouvement des femmes, ont largement contribué à convaincre le gouvernement de doter le Québec de lois et de politiques publiques consacrant les droits des femmes. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les acquis demeurent fragiles et que des changements seront encore nécessaires pour atteindre, dans les faits, l'égalité. Pour mieux progresser vers l'atteinte de l'égalité, les femmes doivent continuer de prendre part aux débats et investir davantage les lieux du pouvoir. Souhaitons que la lecture de cette magnifique publication constitue une autre source de motivation.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

CHRISTIANE PELCHAT

Présidentes du Conseil du statut de la femme

Présidentes du Conseil du statut de la femme

Depuis la création du Conseil, chacune de ses présidentes est arrivée avec un bagage d'expérience et de connaissances uniques. De la sorte, chacune a donné une teinte particulière à l'action du Conseil durant les années de son mandat. L'évolution de la conjoncture façonnait simultanément les trajectoires qu'a pu suivre le Conseil pour servir son objectif premier, celui de défendre les droits des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

LAURETTE CHAMPIGNY-ROBILLARD • 1973-1978

Elle contribue à la création du Conseil et en devient la première présidente. Outre la construction de l'organisme sur des bases solides, elle laisse en héritage le rapport *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Ce document fondateur de la politique québécoise de la condition féminine regroupe plus de 300 recommandations à l'adresse du gouvernement qui, toutes, reposent sur l'analyse approfondie des conditions de vie des femmes.

CLAIRE BONENFANT • 1978-1984

Femme généreuse et ouverte d'esprit, elle donne la priorité à la conquête de l'autonomie économique des femmes et à l'intensification des liens entre le Conseil et les groupes de femmes. À cette fin, elle ouvre des bureaux du Conseil sur tout le territoire québécois et introduit la *Gazette des femmes*. Elle engage la tenue du forum pour discuter de la condition économique des femmes. Intitulé *Les femmes : une force économique insoupçonnée*, le colloque réunit 1 000 femmes autour de son thème.

FRANCINE C. MCKENZIE • 1984-1988

Femme avant-gardiste, elle porte une attention particulière aux nouvelles technologies de la reproduction. Elle amène le Conseil à prendre part au débat sur l'intégrité de la maternité et le contrôle de la fécondité de même qu'à soutenir le débat dans les milieux du droit, de l'éthique, de la médecine et de la biologie. Le point culminant de cette intervention du Conseil est la tenue du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction et la publication de ses actes.

MARIE LAVIGNE • 1988-1995

Femme diplomate et efficace, elle amène le Conseil à tisser de nouvelles alliances, à accroître son partenariat avec les groupes de femmes et à resserrer les liens avec les groupes qui le nourrissent de leurs expériences multiples. Sous sa présidence, le Conseil prend position sur l'équité en emploi en sensibilisant les milieux concernés quant aux problèmes de rémunération et de ségrégation professionnelle auxquels font face les travailleuses. Il publie également d'importants avis sur les changements démographiques, la violence conjugale et la persistance des stéréotypes sexuels dans les vidéoclips et la publicité.

DIANE LEMIEUX • 1996-1998

Femme pragmatique et fonceuse, elle réagit avec instinct à l'actualité qui façonne son mandat. L'accès des femmes à l'emploi guide l'intervention du Conseil sous sa présidence. Par exemple, elle répond au Sommet sur l'économie et l'emploi en publiant une déclaration intitulée *Repartir du bon pied avec 3,7 millions de femmes* qui propose des moyens concrets pour favoriser l'intégration des femmes au marché du travail. Poursuivant une réflexion amorcée lors du débat sur le hijab à l'école, le Conseil dépose un avis qui servira de référence au Québec. Intitulé *Droit des femmes et diversité*, l'avis recommande de faire primer l'accès égal des filles à l'instruction publique.

DIANE LAVALLÉE • 1999-2006

Femme engagée et fin stratège, elle amène le Conseil à se prononcer sur des sujets très chauds. Sous sa présidence, le Conseil approfondit sa réflexion sur les enjeux du pluralisme religieux dans le contexte du Québec moderne en organisant un colloque qu'il intitule *Diversité de foi, égalité de droits* et en en publiant les actes. Puis, mandaté par la ministre, il prépare le document à soumettre à la consultation populaire, pour que le gouvernement en vienne à adopter la future politique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le document de consultation a inspiré largement cette politique.

CHRISTIANE PELCHAT • 2006 à aujourd'hui

Femme visionnaire et dynamique, sa formation de juriste l'amène à donner une portée juridique à la défense du droit des femmes. Dès son arrivée, elle entreprend la confection d'un avis qui statue clairement que le droit à l'égalité des femmes ne peut être l'objet d'accommodements raisonnables. L'avis *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse* convainc le gouvernement d'amender la Charte des droits et libertés de la personne pour y consacrer le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Sous sa présidence, le Conseil défend aussi le maintien de la Loi sur l'équité salariale. Par ailleurs, le Conseil poursuit son action contre les stéréotypes sexuels en publiant un avis qu'il intitule *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires.*

Tout au début

Estampe : Ellendige van Canada
Source : Bibliothèque et Archives Canada / Peter Winkworth Collection of Canadiana / R9266-3409

En 1608, au moment de sa fondation, Québec n'est qu'un comptoir marchand où les femmes d'origine européenne sont absentes. Mais les Blancs qui arrivent en Nouvelle-France découvrent une société amérindienne dans laquelle les femmes jouent un rôle de premier plan.

En effet, dans certains groupes, le nom des enfants et les biens se transmettent par la mère. En prenant épouse, l'homme amérindien vit désormais dans la famille de sa femme. Sur le plan politique, chez certains peuples autochtones, les femmes exercent un pouvoir réel.

En 1617, Marie Rollet devient l'une des premières femmes blanches à s'établir en permanence à Québec avec son mari, Louis Hébert, premier colon et apothicaire. Elle travaille et partage avec lui ses connaissances qu'elle développe au contact des Amérindiennes. Elle s'occupe aussi de l'éducation des femmes autochtones, prend soin des enfants amérindiens et enseigne le catéchisme.

Au fil des années, des centaines d'autres femmes suivront ses pas, dont les *Filles du roy* de 1663 à 1673. Elles élèveront leurs enfants tout en défrichant, en cultivant et en bâtissant le Québec d'aujourd'hui.

Les droits des femmes

Le milieu du XIXe siècle marque l'exclusion des femmes mariées de tout droit démocratique, bien que certaines d'entre elles aient exercé le droit de se présenter aux urnes avec l'Acte constitutionnel de 1791 sous le vocable « personne ». En effet, l'incapacité juridique de la femme mariée, élément fondamental de la Coutume de Paris qui repose sur le principe d'obéissance à l'autorité du mari, est consacrée par l'adoption du Code civil du Bas-Canada en 1866. Au début du XXe siècle, seules les femmes célibataires et les veuves jouissent d'une pleine capacité juridique de droit privé. Il n'est pas étonnant que la bataille des féministes de cette époque se joue sur les droits de la femme mariée.

1664

La Nouvelle-France est régie par la **Coutume de Paris**, son premier code civil, qui instaure le régime matrimonial de la communauté de biens entre époux. La gestion des biens est confiée au mari en vertu de la puissance maritale et la femme mariée devient inapte juridiquement, sauf la femme marchande. Au décès du mari, la veuve retrouve l'exercice de ses droits juridiques sur la communauté de biens.

1791

L'Acte constitutionnel donne la qualité d'**électeur** à tous les propriétaires, à partir de certains critères de propriété, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

1833

L'abolition de l'**esclavage** met un terme à l'exploitation des femmes noires et amérindiennes qui, depuis 1709, servent comme domestiques non payées dans certaines familles du Québec.

1834

Le **droit de vote** est retiré aux femmes mariées.

1849

Quel que soit leur statut, les femmes **perdent officiellement** le droit de vote en raison d'une législation du Canada-Uni. Dès 1834, les Patriotes, Louis-Joseph Papineau en tête, se comportent en hommes de leur temps et manifestent le désir de corriger une « anomalie historique » en retirant le droit de vote aux femmes.

1866

Inspiré par le Code Napoléon de 1804, le Code civil du Bas-Canada est promulgué. Il perpétue le principe de l'**incapacité juridique de la femme mariée** qui figurait déjà dans la Coutume de Paris. Les femmes mariées sont considérées sur le même pied que les mineurs et les interdits. Elles ne peuvent être tutrices, se défendre, intenter une action ou contracter. Elles ne peuvent disposer de leur salaire. Cette loi agira profondément sur les perceptions et les attitudes envers les femmes.

1869

Afin de limiter la transmission du **statut d'Indien**, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens ainsi que leurs descendants. De plus, les Amérindiennes sont exclues du pouvoir politique à l'intérieur de leurs communautés.

1882

La **Loi canadienne du Homestead** (loi visant à assurer la préservation de la propriété familiale) est promulguée. Elle accorde certaines protections aux femmes dans certaines régions de colonisation. Cette loi empêche le mari d'aliéner, sans le consentement de sa femme, les biens désignés à titre de patrimoine familial, généralement constitué de la maison et d'une partie de la terre. Cependant, la loi est modifiée en 1909 et fait perdre aux femmes cette protection.

1894

Le Parti socialiste ouvrier exige dans son manifeste le **droit de suffrage universel** pour tous, sans considération de croyance, de couleur ou de sexe.

1899

La **Loi de l'instruction publique** est amendée pour interdire aux femmes de voter aux élections scolaires et de se présenter à un poste de commissaire. Cette loi est votée en réaction à la tentative d'un groupe de féministes de faire élire une femme au Protestant Board of School Commissioners. Les femmes devront attendre jusqu'en 1942 pour retrouver leurs droits.

1902

Marie Gérin-Lajoie rédige le ***Traité de droit usuel***, ouvrage de vulgarisation du droit civil et constitutionnel pour les femmes. Elle devient la personne-ressource des militantes féministes.

1912

Carrie Matilda Derick fonde la **Montreal Suffrage Association**, premier mouvement organisé, orienté principalement vers l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral.

1918

Les femmes obtiennent le **droit de vote** aux élections fédérales. Au provincial, celui-ci est accordé aux femmes en 1916 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en 1917 en Colombie-Britannique et en Ontario, en 1918 en Nouvelle-Écosse, en 1919 au Nouveau-Brunswick, en 1922 à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1925 à Terre-Neuve.

1921

Le Comité provincial pour le **suffrage féminin** prend la relève de la Montreal Suffrage Association. Il rallie anglophones et francophones à la cause du suffrage féminin.

1927

Il y a scission au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin. L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec voit alors le jour avec **Idola Saint-Jean** à sa tête, alors que **Thérèse Casgrain** préside le Comité provincial qui devient, en 1928, la Ligue des droits de la femme.

1929

L'affaire « personne », soutenue par les Célèbres cinq – Emily Murphy, Louise McKinney, Irène Parlby, Nellie McClung et Henrietta Muir Edwards – représente une victoire historique dans la lutte pour le droit des femmes à l'égalité au Canada. Après un long débat juridique et politique de 1921 à 1929, le Conseil privé de Londres annule la décision de la Cour suprême du Canada en déclarant que les femmes sont des personnes et, par conséquent, qu'elles peuvent siéger au Sénat.

1931

À la suite du dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les **droits civiques des femmes** au Québec (commission Dorion), mise sur pied en 1929, quelques modifications au Code civil sont apportées. Dorénavant, une femme mariée sous le régime de la communauté de biens peut disposer de son salaire. L'incapacité juridique de la femme mariée est cependant maintenue.

Les **femmes mariées** sous le régime de la séparation de biens et répondant aux critères d'éligibilité peuvent voter aux élections municipales.

1934

Les femmes mariées peuvent ouvrir un **compte en banque** à leur nom à la suite du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire au Québec ou Commission MacMillan.

1937

La loi instituant l'assistance aux **mères nécessiteuses** est adoptée. Pour en bénéficier, elles doivent faire des démarches souvent humiliantes en donnant, entre autres, des garanties sur leur capacité d'être une bonne mère.

1938

Les femmes participent pour la première fois au congrès d'un parti, le Parti libéral du Québec. À ce congrès, Thérèse Casgrain fait inscrire à l'ordre du jour du programme électoral le **droit de vote féminin** qui est adopté en assemblée générale.

1940

C'est en pleine guerre mondiale que les femmes du Québec obtiennent le **droit de vote** au provincial. C'est le fruit de 14 années d'efforts au cours desquelles des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger.

Les femmes propriétaires veuves ou célibataires majeures, qui peuvent d'ailleurs voter depuis 1892 aux élections municipales, sont admises à exercer une **charge municipale**.

1942

Les femmes peuvent devenir **commissaires scolaires** au Québec.

1945

Le gouvernement canadien décide de verser des **allocations familiales**. Au Québec, c'est au chef de famille qu'il entend les verser. Thérèse Casgrain obtient gain de cause pour que les chèques soient versés aux mères.

1947

Avec l'entrée en vigueur de la **Loi sur la citoyenneté canadienne**, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté.

1954

La **Loi modifiant le Code civil** abolit le double standard selon lequel une femme ne peut demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition que le mari fasse vivre sa concubine dans la résidence familiale. Le mari pouvait, lui, obtenir en tout temps la séparation de sa femme pour cause d'adultère.

1964

La **Loi sur la capacité juridique** de la femme mariée, pilotée par la députée Marie-Claire Kirkland, est adoptée. Cette loi donne aux femmes mariées la pleine capacité juridique. Elles peuvent exercer une profession, gérer leurs propres biens, intenter des actions en justice et conclure des contrats. La Loi abolit le devoir d'obéissance de la femme à son mari, sans toutefois faire disparaître la puissance maritale.

1967

La **commission Bird** sur la situation de la femme au Canada est créée. Elle révèle des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. En 1970, la Commission remet son rapport réclamant l'égalité de droit et de fait.

Le gouvernement du Québec crée son **programme d'allocations familiales** pour les enfants de moins de 16 ans.

1968

L'Assemblée nationale institue le **mariage civil**. Le Parlement fédéral adopte la **Loi sur le divorce**. Au Québec, avant cette date, le mariage était quasiment indissoluble, sauf en de rares exceptions.

1902

Retrait de droit usuel
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du Centre d'archives de Montréal / Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, P983, S2, S59, S551, P1

Marie Gérin-Lajoie - 1908
Photographe : Larose
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Centre d'archives de Montréal / Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal / P983, S2, S59

1927

Mlle Saint-Jean, Mme Mercure et Mme Thompson
Source : Bibliothèque et Archives nationale du Québec, *Le Petit Journal* - 30 janvier 1927
Crédit : Gilles Brown / © Éditions Musicabec

1929

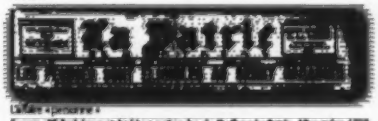

L'affaire « personne »
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *La Patrie* - 18 octobre 1929
Crédit : Gilles Brown / © Éditions Musicabec

1940

Droit de vote au provincial
Thérèse Casgrain (au centre de la première rangée) en compagnie des membres du Conseil de la Ligue des droits de la femme, lors du 1er anniversaire du droit de vote accordé aux femmes du Québec.
Crédit : Archives / La Presse

1945

Marie-Thérèse Casgrain
Source : Bibliothèque et Archives Canada / Crédit : Yousuf Karsh / Fonds de Thérèse Casgrain / PA-178177

Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter et se présenter à des postes électifs lors d'**élections municipales**.

1969

La **Loi sur l'aide sociale** est adoptée. Cette loi permet à des femmes chefs de famille monoparentale de toucher des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations de l'ancienne loi des mères nécessiteuses.

1970

Le régime légal de la communauté de biens est remplacé par celui de la **société d'acquêts**, qui combine les avantages de la séparation de biens durant le mariage et de la communauté de biens à la fin du mariage.

Le Code civil est modifié pour reconnaître certains **droits à l'enfant naturel**. C'est un premier pas vers la reconnaissance de l'égalité des enfants quelles que soient les circonstances de la naissance.

1971

Les femmes obtiennent le droit d'occuper la **fonction de jurée** à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes (FLF) au cours du procès du felquiste, Paul Rose.

1973

Le gouvernement du Québec crée le **Conseil du statut de la femme**, et le gouvernement fédéral met sur pied le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à la suite des recommandations de la Commission Bird.

La Cour suprême décide que la Déclaration canadienne des droits de 1960, qui garantit l'égalité devant la loi, ne s'applique pas à l'article 12 de la **Loi sur les Indiens** de 1869. Par conséquent, les femmes autochtones qui ont marié des non-autochtones ne peuvent retrouver leur statut d'Indienne. C'est la première fois que les tribunaux jugent un cas de discrimination fondée sur le sexe.

1975

L'**Année internationale de la femme** est déclarée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au Québec, l'adoption de la **Charte des droits et libertés de la personne** interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

1977

La notion d'autorité paternelle disparaît du Code civil et est remplacée par celle d'**autorité parentale**. Le concept d'enfant illégitime (né hors mariage) est supprimé.

1978

Le Conseil du statut de la femme présente une politique d'ensemble de la condition féminine comportant 306 recommandations qui s'intitule ***Pour les Québécoises : égalité et indépendance***. Le gouvernement du Québec institue un Secrétariat à la condition féminine chargé de mettre en œuvre une politique de condition féminine.

1980

Les **épouses collaboratrices** sont reconnues comme employées et leur salaire peut être comptabilisé comme dépense d'entreprise.

Un système de perception des **pensions alimentaires** est mis en place. La perception n'est cependant pas automatique.

1981

La **Loi instituant un nouveau Code civil** entre en vigueur. L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale est protégée. La réforme reconnaît aussi la contribution exceptionnelle de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Cependant, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer.

Le Canada ratifie la Convention sur l'élimination de toutes les **formes de discrimination** à l'égard des femmes (CEDEF) adoptée par l'ONU en 1979. La même année, le Québec se déclare lié par décret à cette convention.

1982

Le motif de **discrimination portant sur la grossesse** est ajouté à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, car la Cour suprême avait affirmé que cette discrimination ne constituait pas de la discrimination basée sur le sexe (affaire Bliss).

À la suite d'intenses pressions du lobby féministe anglophone lors de l'adoption de la Charte canadienne en 1982, l'article 28 vient renforcer le caractère fondamental du **droit à l'égalité entre les sexes** en le protégeant, indépendamment des autres dispositions de la présente charte.

1983

Le Conseil du statut de la femme organise, à Montréal, le **Forum sur la force économique des femmes**. Des mesures sont proposées pour orienter les travaux du Conseil portant notamment sur le travail et l'égalité en emploi, la sécurité du revenu, la fiscalité et la participation des femmes dans les lieux de pouvoir.

1985

Les **femmes autochtones** retrouvent les droits perdus en 1869, avec l'adoption par le gouvernement canadien du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes mariées à des non-autochtones conservent leur statut d'Indienne et peuvent le transmettre à leurs enfants. Toutefois, la loi modifiée n'est pas exempte de traces de discrimination, puisqu'une femme rétablie à titre d'Indienne, en vertu des dispositions découlant du projet de loi C-31, ne peut transmettre son propre statut à ses enfants de deuxième génération, à moins qu'ils ne soient nés d'un père inscrit.

La Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises, **Décisions 85**, a lieu.

1986

La réforme de la **Loi sur le divorce** entre en vigueur. L'échec du mariage est la seule cause de divorce, éliminant ainsi la notion de faute. Les époux peuvent ensemble demander le divorce. La loi introduit également de nouvelles règles en matière de soutien alimentaire et de garde d'enfants.

Les **femmes autochtones** vivant dans les réserves obtiennent le droit de vote.

1987

Le Code civil est modifié afin que les **pensions alimentaires** soient indexées de plein droit, au 1er janvier de chaque année, suivant l'indice annuel des rentes établi en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Le gouvernement du Québec adopte, pour la première fois, un énoncé de **politique familiale**.

1988

Le gouvernement du Québec introduit une **allocation universelle** à la naissance d'un enfant (500 $ pour le premier enfant et le deuxième enfant et 3 000 $ pour un troisième enfant et chaque enfant suivant).

1989

L'Assemblée nationale adopte la Loi favorisant l'**égalité économique des époux**. Cette loi consacre le mariage comme une association économique et prévoit, à la fin du mariage, un partage égal entre les époux des biens qui composent le patrimoine familial, indépendamment du titre de propriété.

Par son jugement sur l'affaire Daigle-Tremblay, la Cour suprême confirme qu'une personne, fut-elle le père présumé, ne peut s'opposer à la **décision d'avortement** d'une femme. La Cour ne reconnaît pas au fœtus une personnalité juridique.

1993

Après avoir rendu public son premier plan d'action annuel en condition féminine en 1986, le gouvernement du Québec adopte sa première **politique en matière de condition féminine** dans laquelle il propose une loi sur l'équité en emploi.

Le Canada est le seul pays qui permet aux femmes de revendiquer le **statut de réfugiée** lorsqu'elles craignent d'être persécutées en raison de leur sexe.

1995

Le gouvernement fédéral abolit le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Une partie des activités est confiée à **Condition féminine Canada**.

À Beijing, la 4e **Conférence mondiale des Nations Unies** sur les femmes entérine une vaste plate-forme d'action que les gouvernements sont appelés à mettre en application sur une base volontaire.

L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en vertu de laquelle est institué un **régime de perception universel** et automatique.

La Cour suprême du Canada décide que l'État est en plein droit d'imposer la **pension alimentaire** que reçoit une ancienne conjointe pour subvenir aux besoins des enfants.

1978

Pour les Québécoises : égalité et indépendance
La présidente du Conseil du statut de la femme Mme Laurette Champigny-Robillard, le premier ministre René Lévesque et la ministre responsable du Conseil Mme Lise Payette lors du lancement du rapport du Conseil.

2005

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Source : Conseil du statut de la femme

1997

Les gouvernements canadien et québécois optent pour des mesures de **défiscalisation des pensions alimentaires**.

L'Assemblée nationale adopte des **règles de fixation** des pensions alimentaires.

Une loi sur la **médiation familiale** entre en vigueur au Québec afin de permettre aux couples ayant des enfants et étant en période de rupture de recevoir les services d'un médiateur.

2005

Une commission parlementaire se penche sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base de l'avis du Conseil du statut de la femme ***Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***. Plus de cent mémoires sont déposés lors de cette consultation générale.

Le gouvernement du Québec nomme une **ministre en titre de la Condition féminine** et crée le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

La députée Fatima Houda-Pépin fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale une motion pour contrer les **tribunaux dits islamiques**. Cette motion soutient la position des femmes musulmanes qui se sont exprimées sur la question dans le sillage du rapport Boyd en Ontario.

2006

Le gouvernement du Québec annonce des règles visant l'atteinte de la **parité hommes-femmes** dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici 5 ans.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, celui de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Quelques mois plus tard, il dépose sa **Politique gouvernementale** pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement fédéral révise le volet de la promotion de l'égalité du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, lequel a pour effet de refuser l'**aide financière** aux organismes qui revendiquent les droits des femmes.

2007

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, le **conseil des ministres** est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

2008

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi no 63 Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. Pour la première fois, le mot « femme » et l'expression « égalité entre les femmes et les hommes » se retrouvent dans la Charte. Le préambule de la Charte reconnaît dorénavant l'**égalité entre les femmes et les hommes** comme valeur fondamentale de la justice, de la liberté et de la paix. Ce projet de loi fait suite à l'avis du Conseil du statut de la femme, *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, rendu public en 2007.

Les pionnières de la politique et du pouvoir

Depuis 1940 seulement, les femmes ont le droit de voter aux élections provinciales, Elles doivent attendre 1961 pour qu'une femme soit élue à l'Assemblée nationale et 1962 pour que celle-ci siège au Conseil des ministres. Toutefois, ce n'est qu'en 1976 que l'on peut voir plus d'une femme siéger à l'Assemblée nationale. De 1976 à 1989, le nombre de femmes élues a augmenté à chaque élection générale. La proportion de femmes au Conseil des ministres correspond généralement à leur proportion à l'Assemblée nationale jusqu'en 1994. Cette même année, la proportion de femmes ministres devient nettement supérieure à celle des femmes députées.

La proportion de femmes parmi les élus à l'Assemblée nationale, en hausse continue de 1976 (4,5 %) à 2005 (32,3 %), a diminué en 2006 et en 2007 pour atteindre 26,4 %. Par contre, le taux de féminité du Conseil des ministres (incluant le premier ministre) s'élève maintenant à 47,4 %, un record historique.

1649

Éléonore de Grandmaison est la première **seigneuresse** en Nouvelle-France.

1833

Probablement la première association politique de femmes, le **Club des femmes patriotes**, réunissant Julie Papineau et d'autres épouses de patriotes, voit le jour.

1836

Elizabeth Johnson Taylor-Davie est la première femme au Canada à diriger un **chantier maritime**.

1916

Emily Murphy devient la première femme **membre de la magistrature** au Canada.

1921

Agnes Campbell-McPhail est la première femme élue députée au **Parlement à Ottawa**.

1930

Cairine Mackay Wilson est la première **sénatrice** du Canada. Elle sera la première Canadienne déléguée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949.

Idola Saint-Jean est la première candidate québécoise à se présenter à des **élections fédérales**, sans toutefois être élue. De même, Thérèse Casgrain sera candidate plusieurs fois de 1942 à 1961, tant au fédéral qu'au provincial, et ne sera jamais élue.

1932

Thaïs Lacoste-Frémont est la première **déléguée féminine** du gouvernement canadien à la Société des Nations (précurseur de l'Organisation des Nations Unies), où elle favorise l'établissement d'une commission de la condition de la femme qui sera créée en 1946.

1941

Cécile Rouleau devient la première femme à occuper un **poste cadre** au gouvernement du Québec.

1947

Mary Leehy-O'Connor est la **première femme candidate** à une élection au Québec. Elle n'est cependant pas élue.

1953
Mariana Beauchamp-Jodoin est la première Québécoise nommée au **Sénat**.

1954
Elsie M. Gibbons devient la première **mairesse** au Québec. Elle est élue dans la municipalité de Portage-du-Fort.

1957
Ellen Louks Fairclough est la première femme nommée **ministre** au Parlement à Ottawa.

1961
Marie-Claire Kirkland devient la première **femme élue à l'Assemblée nationale**, puis elle est nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.

Thérèse Casgrain assume la direction du Canadian Commonwealth Federation, l'actuel **Nouveau Parti démocratique** (NPD), devenant ainsi la première femme cheffe d'un parti au Canada.

Thérèse Lemay est la première femme **juge** au Québec. Elle est nommée à la cour municipale de Saint-Georges.

1967
Thérèse Baron devient la première femme à occuper un **poste de haute direction** dans l'administration publique au Québec à titre de sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation.

1972
Malgré un droit d'éligibilité datant de 1920, Monique Bégin, Albanie Morin et Jeanne Sauvé sont les premières Québécoises élues à la **Chambre des communes**. Jeanne Sauvé devient, par ailleurs, la première femme québécoise nommée ministre au fédéral.

1973
Gabrielle Vallée est la première femme élue **bâtonnière** du Barreau de Québec.

Claire L'Heureux-Dubé est la première femme nommée **juge à la Cour supérieure** du Québec.

1974
La sénatrice Renaude Lapointe est la première femme francophone à être nommée **présidente du Sénat** au Parlement du Canada.

1979
Lise Payette devient la première **ministre d'État à la Condition féminine**.

Christine Tourigny devient la première **secrétaire générale associée** (équivalent de sous-ministre) du gouvernement du Québec.

2007

Conseil des ministres
Source : Cabinet du premier ministre / Crédit : Roch Théroux

1916

Emily Ferguson Murphy
Source : Bibliothèque et Archives Canada / Emily Murphy, cousin « Janey Canuck » / Amicus 2983002 / mic088055

1961

Marie-Claire Kirkland - 1965
Source : Division des archives, Université de Montréal, Fonds Roger-Gaudry (P010) 1FP008837

1980
Jeanne Sauvé devient la première **présidente de la Chambre des communes**.

1981
Andrée P. Boucher devient la première **cheffe d'un parti municipal** au Québec.

1982
Bertha Wilson est la première femme nommée **juge à la Cour suprême du Canada**.

Michèle Thibodeau-DeGuire devient la première femme à occuper un **poste de déléguée générale** du Québec à l'étranger.

1983
Jeanne Sauvé devient la première femme à être nommée **gouverneure générale** du Canada.

1985
Lise Bacon est la première femme nommée **vice-première ministre** à l'Assemblée nationale.

1986

Manon R. Vennat devient la première femme à accéder à la **présidence du conseil d'administration** d'une chambre de commerce.

1987

Claire L'Heureux-Dubé devient la première Québécoise nommée à la **Cour suprême du Canada**.

1988

Lorraine Pagé est la première femme élue à la direction d'une **centrale syndicale au Québec**, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Jeannine Guillevin-Wood est la première femme à accéder à la présidence du **Conseil du patronat** et deviendra, en 1997, la première femme nommée à la présidence d'un conseil d'administration d'une banque canadienne, la Banque Laurentienne.

1991

La Québécoise Louise Fréchette devient la première **ambassadrice canadienne** aux Nations Unies puis, en 1998, la première Canadienne à occuper le poste de vice-secrétaire générale, le deuxième poste en importance aux Nations Unies.

1992

Jocelyne Gros-Louis est la première femme élue **Grand Chef** d'une nation autochtone au Canada, la nation huronne-wendat.

Paule Gauthier devient la première femme à présider l'**Association du Barreau canadien**.

1993

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme, Kim Campbell, est désignée **première ministre du pays**, après avoir remporté la course à la chefferie de son parti.

Au Québec, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme **ministre des Finances** de l'Assemblée nationale.

Sheila Copps est la première femme nommée **vice-première ministre** du Canada.

1995

Louise Gaudreault devient la première femme à la direction de l'**Institut de police** du Québec.

1996

Lise Thibault devient la première femme nommée au poste de **lieutenant-gouverneur** du Québec.

1997

Marlène Jennings est la première **Québécoise noire élue** à la Chambre des communes.

Suzanne Blanchet est la première femme présidente d'une **papetière** au Québec.

1998

Linda Goupil devient la première femme **ministre de la Justice** au gouvernement du Québec.

1999

Juanita Westmoreland-Traoré devient la première **femme noire juge** de la Cour du Québec.

Beverly McLachlin devient la première femme nommée **juge en chef** de la Cour suprême du Canada.

2002

Louise Harel devient la première femme **présidente de l'Assemblée nationale**.

Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville, est la première femme élue à la présidence de l'**Union des municipalités** du Québec.

2003

Françoise Bertrand est la première femme à la tête de la **Fédération des chambres de commerce** du Québec.

2004

Yolande James est la première **femme noire élue** à l'Assemblée nationale.

Elsie Lefebvre devient la plus **jeune femme députée** à siéger à l'Assemblée nationale.

Diane Lemieux devient la première femme **leader parlementaire** à l'Assemblée nationale.

Françoise David devient la première femme à la **tête d'un parti politique** au Québec.

Louise Arbour est la première Québécoise nommée au poste de **Haut Commissaire des Nations Unies** aux droits de l'homme.

2007

Pauline Marois devient la première femme **cheffe d'un parti politique** représenté à l'Assemblée nationale.

Yolande James devient la première **femme noire ministre** au gouvernement du Québec.

Guylaine Beaugé devient la première **femme noire juge** siégeant à la Cour supérieure du Québec.

Sylvie Gagnon est la première femme à la tête d'une **compagnie minière** au Québec.

2008

Monique L. Leroux devient la première femme à accéder à la **présidence d'une institution financière** au Canada.

1987

Claire L'Heureux-Dubé
Crédit : Collection de la Cour supérieure du Canada / Larry Mavin, photographe

1992

Jocelyne Gros-Louis

2002

Louise Harel
Crédit : Assemblée nationale du Québec

2004

Louise Arbour
Photographe des Nations Unies, New York

Les organisations féministes

Le mouvement des femmes au Québec doit son origine au courant de réforme urbaine et à la révolution industrielle de la fin du XIXe siècle. Il réunit des femmes de la bourgeoisie engagées dans la défense et la promotion des droits des femmes au travail. Au fil des années, des actions collectives mènent notamment à la revendication du droit de vote des femmes, du droit à l'éducation supérieure et du droit à un statut légal. Ce féminisme social, qui ne remet pas en question le rôle de la femme au foyer, est à l'origine des changements sociaux du XXe siècle.

1875

Dès leur fondation, les **YWCA** de Montréal et de Québec placent les femmes au cœur de leurs préoccupations et se retrouvent à l'avant-garde des mouvements sociaux pour le mieux-être des femmes.

1893

On assiste à la naissance de la première organisation féministe revendicatrice des droits politiques et civils des femmes au Québec qui regroupe francophones et anglophones, le **Montreal Local Council of Women**.

1902

La première association de femmes noires, **Colored Women's Club**, voit le jour à Montréal grâce à l'initiative d'Anne Greenup.

1907

Marie Gérin-Lajoie et Caroline Béïque fondent la première organisation féministe francophone catholique, la **Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste**.

1915

Cercle des Fermières du Québec (CFQ) à Chicoutimi
Source : Cercle des Fermières du Québec (CFQ)

1932

L'association **Solidarité féminine** est fondée afin de défendre les droits des travailleuses et des mères démunies.

1952

Les **Cercles d'économie domestique** voient le jour sous l'égide des évêques pour contrer l'expansion des Cercles de Fermières. L'Union catholique des femmes rurales, créée en 1957, aura le même dessein et les mêmes initiateurs. Les Cercles de Fermières connaîtront d'ailleurs une baisse de leur effectif.

1966

La Fédération des femmes du Québec (**FFQ**) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (**Afeas**) sont mises sur pied.

1968

La lutte des femmes autochtones pour la reconnaissance de leurs droits s'organise avec l'**Equal Rights for Native Women** fondé par Mary Two Axe Early de Kahnawake. L'association des Femmes Autochtones (FAQ) sera formée en 1974.

1969

Le Montreal Women's Liberation Movement est fondé par les femmes des universités anglophones, McGill et Concordia. Il appuie l'ouverture de la première clinique d'avortement du Dr Henry **Morgentaler**.

Le **Front de libération des femmes** (FLF) est fondé, se réclamant d'un féminisme révolutionnaire qui lie la libération des femmes à un changement global de la société. Le groupe publie, en 1971, le premier numéro du journal féministe *Québécoises debouttte!* qui devient, l'année suivante, l'instrument d'analyse du Centre des femmes de Montréal.

1972

Le **Centre des femmes** est créé à Montréal. Il organise une clinique d'avortement et publie, avec d'autres groupes, un manifeste pour une politique de planification des naissances.

1983

Le **Collectif des femmes immigrantes**, premier organisme voué à la défense des droits des immigrantes, voit le jour.

1986

Le premier syndicat féminin d'agriculture est fondé, la **Fédération des agricultrices du Québec**.

1990

Pour souligner le 50e anniversaire du droit de vote au Québec, le **comité Femmes en tête** organise à Montréal une série d'événements sous le thème *Les 50 heures du féminisme.*

1991

À l'initiative de la FFQ, le forum ***Un Québec féminin pluriel*** a lieu à Montréal. Plus de 1000 Québécoises se rassemblent pour élaborer les grandes lignes d'un projet féministe de société.

1995

La marche des femmes contre la pauvreté ***Du pain et des roses***, créée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ), rassemble plus de 15 000 personnes devant le parlement à Québec. Elle constitue un événement majeur par l'intérêt et la solidarité qu'elle suscite autant au Québec qu'ailleurs dans le monde puisqu'elle est proposée à la 4e Conférence mondiale des femmes de l'ONU à Beijing pour l'an 2000.

2000

Environ 30 000 manifestantes issues d'associations, de groupes communautaires et d'organisations syndicales se joignent à la FFQ et prennent part à la **Marche mondiale des femmes 2000** à Montréal pour dénoncer la pauvreté et la violence faite aux femmes.

1969

Québécoises debouttte!

1995

Du pain et des roses
Source : Fédération des femmes du Québec (FFQ)

L'éducation

L'éducation

La fin du XIXe siècle voit poindre un mouvement pour la scolarisation au Québec. Bien que les jeunes filles québécoises soient nombreuses à fréquenter l'école, elles ont peu accès à l'éducation supérieure. Toutefois, être scolarisées signifiait pour elles faire leur entrée sur le « marché du mariage ». L'éducation professionnelle est peu développée et n'est offerte que dans les institutions privées. Au début du XXe siècle, pour accéder à l'éducation supérieure, les femmes doivent faire preuve d'ardeur pour vaincre les préjugés tenaces des universités, des corporations professionnelles et du clergé.

1639

Marie Guyart, gestionnaire d'une entreprise de transport en France, fonde à Québec le couvent des Ursulines avec l'appui de madame de La Peltrie. Mieux connue sous le nom de Mère **Marie de l'Incarnation**, elle est la première d'une lignée de fondatrices qui développent, en Nouvelle-France, ce que l'on appelle aujourd'hui un réseau de services éducatifs et sociaux.

1639

Portrait de la vénérable Mère de l'Incarnation
Source : Musée des Ursulines de Québec, Collection du Monastère des Ursulines de Québec

1657

Marguerite Bourgeoys, arrivée à Montréal en 1653, ouvre la première école pour les filles de toute condition à Ville-Marie (Montréal) et met sur pied, en 1669, une communauté religieuse non cloîtrée, une rupture radicale avec les normes de l'époque.

1878

Le **corps enseignant** se féminise, mais ce sont les hommes qui enseignent dans les classes supérieures et qui occupent les postes de direction. En éducation, à travail égal, les femmes ne touchent que 40 % du salaire des hommes.

1882

La première **école ménagère** voit le jour à Roberval. Elle sera suivie de plusieurs autres, surtout à partir de 1904 avec la création de l'École ménagère provinciale par la section féminine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elles prendront le nom d'instituts familiaux en 1951.

1882

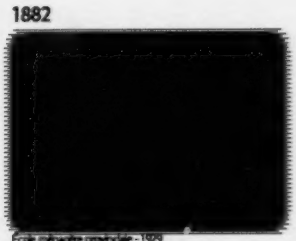

École ménagère provinciale - 1929
Photographe : Rodolphe Caron
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du Centre d'archives de Montréal / Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal / P783, S3, P1

1888

First graduating class of women, the «domicile» Copy of the mcgill news, december 1934, pg. 14. Also featured in Margaret Gillett's we walked very warily.
Source : McGill University Archives Photographic Collection / PH014402

1888

L'Université McGill remet les premiers diplômes de **baccalauréat** à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'Université Laval refuse carrément les femmes. Elles ne sont autorisées qu'à venir écouter des conférences.

1890

L'infirmière diplômée Gertrude Elizabeth Livingston ouvre une **école de formation des infirmières** au Montreal General Hospital.

1898

Les Sœurs grises de l'Hôpital Notre-Dame fondent la première **école d'infirmières canadienne-française**.

1898

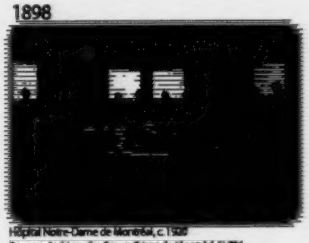

Hôpital Notre-Dame de Montréal, c. 1920
Source : Archives des Sœurs Grises de Montréal / L836

1900

À partir de cette date, il n'est plus possible pour une femme d'assister à un cours de médecine au Québec. La Faculté de médecine de l'Université Bishop, qui acceptait les femmes depuis 1890, intègre la **Faculté de médecine** de l'Université McGill, qui leur est fermée.

1904

Marie Sirois est la première **femme diplômée** d'une université francophone, l'Université Laval, avec un certificat en littérature. Mais elle n'est pas invitée à la collation des grades.

1908

Le premier collège classique féminin au Québec, l'**École d'enseignement supérieur** pour jeunes filles, ouvre ses portes à Montréal.

1911

La **Faculté de droit** de l'Université McGill accueille dorénavant les femmes.

Marie Gérin-Lajoie, fille de la féministe du même nom, est la **première diplômée** de l'École d'enseignement supérieur pour jeunes filles, institution ouverte en 1908. Elle se classe première aux examens du baccalauréat devançant tous les garçons inscrits mais ne recevra pas son diplôme.

1912

Carrie Matilde Derick, pionnière en génétique végétale à l'Université McGill, est la première **professeure titulaire** d'une université canadienne.

1914

Annie MacDonald Langstaff devient la première diplômée de la **Faculté de droit** de l'Université McGill et la pionnière d'une longue bataille qui s'échelonnera jusqu'en 1941 pour que les femmes obtiennent le droit de la pratique juridique.

1916

L'Université Laval à Montréal accorde la reconnaissance d'un certificat officiel de fin d'études aux finissantes des grands pensionnats. Il s'agit du cours lettres-sciences, le **plus haut degré d'instruction** possible pour les filles du Québec.

1918

Après celle de droit en 1911, c'est au tour de la **Faculté de médecine** de l'Université McGill d'ouvrir ses portes aux femmes La première diplômée est Jessie Boyd Scriver en 1922.

1921

L'Université McGill est la première à offrir une formation universitaire en **sciences infirmières** au Québec.

1922

La **Faculté d'art dentaire** de l'Université McGill admet dès lors les femmes.

1925

Marthe Pelland est la première femme admise à la **Faculté de médecine** d'une université francophone, l'Université de Montréal.

1937

Agathe Lacourcière-Lacerte devient la première femme admise dans un **corps professoral universitaire** francophone, celui de l'Université Laval.

1940

Marcelle Gauvreau, **scientifique et botaniste**, se distingue en devenant la première femme à recevoir le prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

1941

Les Québécoises accèdent au **Barreau**. Les avocates Elizabeth C. Monk et Suzanne Raymond-Fillion sont les deux premières femmes admises à la pratique juridique au Québec en 1942.

La **Loi sur l'instruction obligatoire** jusqu'à l'âge de quatorze ans aura un effet sur la scolarisation des filles.

Pauline Roy-Rouillard devient la première femme **diplômée en architecture** au Québec.

1946

Mary B. Jackson-Fowler est la première femme à recevoir un **diplôme d'ingénieure** qu'elle obtient de la Faculté de génie de l'Université McGill.

1948

Suzanne Coallier devient la première femme **comptable diplômée** du Québec.

L'Association des femmes diplômées des universités (**AFDU**) est créée à Québec puis à Montréal l'année suivante.

1951

L'enseignement ménager atteint un degré de développement sans précédent. Les étudiantes ont accès à l'école ménagère supérieure, appelée **institut familial**, qui leur permet d'obtenir une formation de 11 à 13 années de scolarité.

1956

Les femmes accèdent à la **Chambre des notaires** du Québec. Louise Dumoulin devient la première femme notaire du Québec en 1958.

1961

Les **collèges classiques** pour filles sont enfin subventionnés, alors que ceux des garçons le sont depuis 1922.

1962

Alice Girard devient la première femme **doyenne d'une faculté universitaire** québécoise, la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

1964

Le rapport Parent démocratise l'éducation, favorisant ainsi l'**accès des filles aux études** et aux professions. Il recommande les classes mixtes et la gratuité scolaire.

1974

Soeur Marguerite Jean, de la congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, est la première femme canadienne à obtenir un **doctorat en droit canonique**.

1975

Nicole Juteau est la première femme diplômée en **techniques policières**.

1976

Le premier groupe en recherche universitaire en condition féminine est créé à l'Université du Québec à Montréal. Il s'agit du Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) qui deviendra, en 1990, l'**Institut de recherches et d'études féministes** (IREF).

1978

Judy Evan-Cameron devient la première Québécoise **pilote de ligne** du Québec.

1981

Une grille d'analyse des **stéréotypes sexuels** est intégrée au processus d'approbation de tous les manuels scolaires.

1988

Thérèse Gouin-Décarie est la première femme à recevoir un Prix du Québec dans le domaine scientifique, le **prix Léon-Gérin**.

1990

La revue internationale ***Recherches féministes*** est fondée par le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) de l'Université Laval.

1995

Janyne M. Hodder est la première femme à accéder au **titre de principale** (équivalent de rectrice) dans un établissement universitaire, l'Université Bishop.

1996

Le ministère de l'Éducation met sur pied le concours ***Chapeau, les filles!*** visant à mettre en valeur les filles du secondaire qui choisissent des métiers traditionnellement exercés par des hommes. L'année suivante, il touche la formation technique offerte au collégial. En 2001, le volet universitaire appelé ***Excelle Science*** est créé à l'intention des étudiantes en sciences et en génie.

1999

Julie Payette est la première **astronaute** québécoise à voyager dans l'espace.

2005

Francine Décary, présidente d'Héma-Québec, est la première femme à mériter le Prix du Québec **Armand-Frappier**.

1911

Marie, fille de Marie Gérin-Lajoie - 1911
Photographe : Dupras & Colas
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du Centre d'archives de Montréal / Collection Institut Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal / P785, S2, SSS, P6

1914

Annie MacDonald Langstaff
Bachelor of civil law, class of 1914. See faculty of law library for original, according to M. Gillett's «we walked very warily».
Source : McGill University Archives Photographic Collection / PU014465

1996

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1999

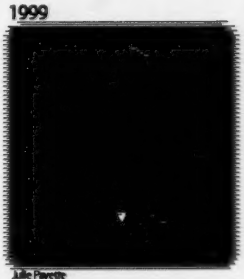

Julie Payette
Crédit : Agence spatiale canadienne

La santé et les services publics

La santé et les services publics

Les communautés religieuses hospitalières occupent une place prépondérante dans l'histoire des soins de santé au Québec. À la fin du XIXe siècle, l'avancement des connaissances dues à la recherche scientifique accentue le pouvoir conféré à la profession médicale. Pour leur part, les femmes poursuivent leurs interventions dans la prestation des services d'aide à la société par l'entremise de sociétés de bienfaisance ou encore comme membres de communautés religieuses. Quelques-unes s'inscrivent comme de véritables pionnières et mettent en place les assises de la profession d'infirmière et de travailleuse sociale. Toutefois, la Loi de l'assistance publique, promulguée en 1921, marque le partage des responsabilités en santé et en bienfaisance et amène le passage vers un encadrement étatique qui entraîne, quelques années plus tard, l'affaiblissement du champ d'activité des religieuses.

1620

Arrivée à Québec vers 1620, Marguerite Langloise est la **première sage-femme** en titre à exercer la profession en Nouvelle-France

1639

Les Hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe, communément appelées les **Augustines**, fondent l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642

Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal avec Maisonneuve, est reconnue comme la **première infirmière laïque** de toute l'Amérique du Nord. Elle fonde l'Hôtel-Dieu de Montréal.

1685

Catherine Jérémie-Aubuchon, l'une des premières sages-femmes à exercer la profession en Nouvelle-France, est également connue comme **herboristatrice**. À ce titre, elle contribue à faire connaître la flore du Québec auprès des naturalistes français.

1757-1758

Plusieurs **manifestations** de femmes à Montréal et à Québec sont organisées contre la cherté, l'insuffisance et la mauvaise qualité des denrées.

1773

Les **chirurgiens accoucheurs** font leur apparition dans les villes.

1817

La première organisation laïque de charité envers les femmes pauvres et immigrantes est mise sur pied à Montréal par les femmes de la bourgeoisie, la **Female Benevolent Society**. D'autres sociétés d'aide se multiplieront au Québec au fil des besoins des villes.

1845

Une ordonnance interdit à quiconque n'est pas médecin diplômé d'une université, ou n'a pas l'autorisation expresse du gouverneur, d'exercer la profession d'accoucheur dans les villes de Québec et de Montréal. À partir de 1847, la **formation des sages-femmes** est contrôlée par le Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. Au recensement de 1871, une quarantaine de femmes se déclarent sages-femmes. En réalité, elles sont beaucoup plus nombreuses. À partir de 1891, elles disparaissent des recensements. Au tournant du siècle, le métier de sage-femme apparaît comme chose du passé.

1848

Rosalie Cadron-Jetté fonde l'hospice Sainte-Pélagie pour accueillir les **célibataires enceintes** sans ressources à Montréal. Quelques années plus tard, en 1852, l'hospice Saint-Joseph de la maternité, un refuge pour femmes enceintes non mariées, voit le jour à Québec grâce à Marie Métivier.

1858

Les Sœurs grises créent les **premières garderies** appelées « salles d'asile ». Installées dans les quartiers ouvriers de Montréal et à Longueuil, à Saint-Jean, à Québec, à Saint-Jérôme et à Saint-Hyacinthe, ces salles permettent aux mères de se livrer à une activité rémunérée ou aux familles de surmonter une période difficile.

1892

Toute diffusion d'information sur la régulation des naissances et les **produits contraceptifs ou abortifs** devient illégale. Déjà en 1869, l'État avait fait de la limitation des naissances et de la contraception une affaire publique.

1903

Irma Levasseur devient la première femme à pouvoir **pratiquer la médecine** au Québec grâce à un projet de loi privé, après avoir obtenu son diplôme au Minnesota. Elle fondera l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal en 1908 et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec en 1923.

1908

Justine Lacoste-Beaubien fonde l'**Hôpital Sainte-Justine** de Montréal avec Irma Levasseur. Afin d'être en mesure de gérer l'hôpital, elle doit demander à l'Assemblée nationale que les femmes mariées membres du comité de l'hôpital soient relevées de leur incapacité juridique.

1910

Les **cliniques « Goutte du lait »** sont mises sur pied pour freiner le taux élevé de mortalité infantile.

1912

Caroline Leclerc-Hamilton fonde à Montréal l'**Assistance maternelle**, œuvre visant à secourir les mères pauvres.

1923

Marie Gérin-Lajoie fonde **l'Institut des sœurs du Bon-Conseil** afin de mieux organiser le travail social à Montréal.

1955

La méthode de **contraception sympto-thermique** fait son apparition. L'association de contraception Seréna contribue à en faire la promotion.

1960

Le gouvernement fédéral autorise la mise en marché de la première **pilule contraceptive**.

1969

Le Parlement fédéral amende le Code criminel (article 251) afin de rendre légal l'**avortement** lorsqu'il est pratiqué dans un milieu hospitalier et autorisé par un comité thérapeutique démontrant que la santé physique ou mentale de la mère est en danger. C'est le début d'une longue lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit.

1970

La clinique privée **Morgentaler** voit le jour et offre des services d'avortement, défiant ainsi la loi.

1971

À l'occasion du 8 mars, le FLF lance une campagne nationale en faveur de l'**avortement libre et gratuit**.

1974

Le gouvernement du Québec adopte une première politique en matière de **services de garde à l'enfance**, le plan Bacon, du nom de la ministre titulaire.

1977

Le gouvernement du Québec annonce la mise sur pied des cliniques de **planification des naissances** dans les milieux hospitaliers, dotées de services d'avortement (cliniques Lazure).

1979

L'**Office des services de garde** à l'enfance est créé.

1903

Irma Levasseur
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du centre d'archives de Montréal / Fonds Famille Justine Lacoste-Beaubien / P655, S2, SS6, D8, P1

1908

Justine Lacoste-Beaubien
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du centre d'archives de Montréal / Fonds Famille Landry / P155, S1, SS2, D38, P5

1912

Source : Archives de la ville de Montréal / Z-16-4

1969

Women march on Court House - Demonstrations protesting arrest of Dr Henry Morgentaler on abortion charge.
Credit : Bibliothèque et Archives Canada / PA-164027

1974

1980

Le ministère des Affaires sociales et l'Association pour la santé publique du Québec organisent une série de colloques sous le thème ***Accoucher ou se faire accoucher***, en réponse à la remise en question amorcée par le mouvement des femmes des pratiques médicales dans le domaine de la périnatalité.

1987

Le Conseil du statut de la femme organise le Forum international sur les **nouvelles technologies de la reproduction**. Le Conseil estime que les droits des femmes doivent être protégés dans le domaine des biotechnologies de la reproduction.

1988

Dans la cause impliquant le Dr Henry Morgentaler, la Cour suprême déclare inconstitutionnel l'**article 251 du Code criminel** qui rendait l'avortement illégal. Cet article va à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en enfreignant le droit des femmes « à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne ».

1990

Québec autorise la **pratique des sages-femmes** dans le cadre de projets pilotes en milieu hospitalier ou dans des lieux rattachés à un établissement de santé.

1994

La première **maison de naissance** ouvre ses portes dans le cadre des projets pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme.

De nouvelles dispositions du Code civil du Québec relatives à certaines pratiques de la **procréation médicalement assistée** sont mises en vigueur. Les contrats de grossesses sont déclarés nuls.

1997

Le gouvernement du Québec annonce une réforme de la **politique familiale**. De nouvelles dispositions sont instaurées, dont la maternelle à temps plein et une contribution réduite de 5 $ par jour pour les frais de garde des enfants de 4 ans et moins. Le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé, lequel se voit attribuer la responsabilité de la politique familiale.

Un financement public des **services de garde à l'enfance** est mis sur pied pour soutenir la percée des femmes sur le marché du travail.

1998

La **profession de sage-femme** est maintenant reconnue au Québec.

2004

Au Québec, les sages-femmes sont autorisées à pratiquer des **accouchements dans les hôpitaux**. De plus, l'adoption d'une nouvelle réglementation permet aux femmes d'accoucher à domicile sous la supervision de sages-femmes.

2006

À la suite d'un recours collectif, la Cour supérieure oblige le gouvernement du Québec à rembourser les sommes que des femmes ont dû débourser pour obtenir un **avortement en clinique privée** alors qu'elles étaient assurées par le régime public d'assurance maladie.

Les premières **infirmières praticiennes**, surnommées les « super infirmières », font leur entrée dans le système de santé. Leur rôle a été favorisé par l'entrée en vigueur, en 2003, des dispositions législatives de la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé.

1987

Marie Lalancette, Jalna Hanmer, Mary Sue Henifin, Janice G. Raymond, Françoise Laborie et Louise Vandelac
Source : Actes du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction
Crédit : Daniel Lessard, MCQ

1998

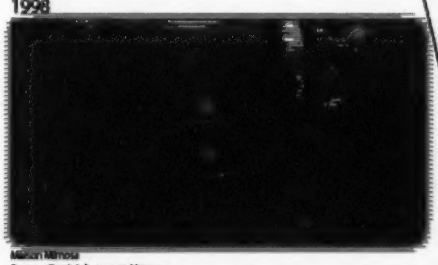

Maison Mimosa
Source : Comité de parents Mimosa

Le travail

Travailler à l'extérieur de la maison signifie, pour les femmes du début du xx[e] siècle, gagner sa vie à titre de domestique, d'ouvrière ou d'institutrice. Les métiers sont peu nombreux et les professions libérales leur sont interdites. L'enseignement demeure la principale issue pour les femmes instruites mais l'iniquité des conditions salariales est omniprésente. Bien que le syndicalisme soit en pleine croissance dans les unions ouvrières, les femmes, lorsque syndiquées, ne sont pas considérées au même titre que les ouvriers masculins.

1880

La première **grève** d'envergure, dans le domaine des textiles aux moulins d'Hochelaga, mobilise les femmes, en majorité, et le seul gain est la diminution de la journée de travail d'une demi-heure.

1887

L'organisation syndicale Les Chevaliers du travail publie un manifeste dans lequel elle exige qu'on mette en application le principe **« à travail égal, salaire égal pour les deux sexes »**. Le Parti socialiste ouvrier adopte une résolution similaire dans son manifeste de 1894.

1909

Marie Vézina est la première femme **secrétaire dans la fonction publique** québécoise (bureau de l'Orateur) à l'époque où ce sont les hommes qui assument cette fonction.

1917

L'Assemblée nationale adopte la première **loi sur le salaire minimum** pour les femmes. Cette loi demeure cependant inopérante jusqu'en 1925.

1919

Les **allumettières** de Hull (ouvrières de la fabrication des allumettes) déclenchent les premiers conflits ouvriers québécois mettant en scène un syndicat de femmes.

1928

Le premier **syndicat** dont la structure administrative représente les deux sexes, est créé par les ouvrières de la Dominion Rubber de Montréal à la suite d'une grève de dix jours.

1934

Mieux connu sous l'appellation de la **« grève de la guenille »**, ce conflit devient la première grève dans la confection de vêtements pour dames et les femmes y jouent un rôle majeur.

1937-1960

L'histoire de l'organisation syndicale des travailleuses de l'industrie du textile est marquée par les militantes **Madeleine Parent et Léa Roback**. Véritables pionnières, elles ont lutté pour l'amélioration des conditions de travail des ouvrières et des ouvriers.

1937

Yvette Charpentier est la première employée d'une usine de vêtements au Québec à signer un **contrat syndical** et devient une pionnière dans le monde syndical.

1937 - 1960

Madeleine Parent et Léa Roback
Crédit : Louise de Grosbois - © Fondation Léa Roback

1937

Discours de Laure Gaudreault - 1959
Source : Centrale des syndicats de Québec

1940

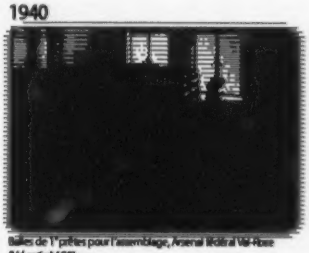

Balles de 1" prêtes pour l'assemblage, Arsenal Mobral Val-Rose (Velcartier) 1943
Crédit : Parcs Canada, Coll. Parc-de-l'Artillerie

Laure Gaudreault, fondatrice de l'Association des institutions rurales, devient la première **syndicaliste rémunérée** de l'histoire du Québec.

1940

La guerre incite les gouvernements à faire appel aux femmes pour qu'elles viennent **travailler en usine**. Leur capacité d'exercer tous les métiers est valorisée. Des stages de formation en mécanique, en soudure et en électricité leur sont offerts. Trois ans plus tard, les femmes au foyer sont encouragées à accepter des emplois à temps partiel. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes.

1945

À la fin de la guerre, le gouvernement du Québec encourage les femmes à **retourner au foyer**. Les garderies publiques sont fermées.

1950

Ellen Louks Fairclough, députée élue à la Chambre des communes, présente pour la première fois un projet de loi qui exige une **rémunération égale** pour un travail de valeur égale dans les secteurs régis par l'administration fédérale.

1955

Les restrictions concernant le **droit au travail** des femmes mariées sont supprimées dans la fonction publique fédérale.

1964

Les infirmières de l'Alliance de Montréal sont les premières à obtenir un **congé de maternité** (non payé).

1971

Le régime fédéral d'assurance-chômage accorde 15 semaines de **prestations de maternité**.

1977

Le centre YWCA de Montréal offre la session ***Nouveau Départ,*** premier programme destiné à aider les femmes à retourner sur le marché du travail.

1978

Afin de protéger l'emploi des travailleuses salariées, l'Assemblée nationale modifie la Loi sur le salaire minimum et institue un **congé de maternité** de 18 semaines. De plus, il instaure le programme d'allocations de maternité pour combler le délai de carence de deux semaines de l'assurance-chômage.

La mise sur pied du **comité des femmes** du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) joue un rôle majeur dans la lutte pour l'équité salariale au Québec.

1981

La Loi sur la santé et la sécurité du travail accorde à la **travailleuse enceinte** ou qui allaite le droit d'être affectée à d'autres tâches si ses conditions de travail sont jugées dangereuses pour sa santé ou celle de son enfant. En dernier recours, elle peut bénéficier d'un retrait du milieu de travail, avec compensation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

1982

Le **harcèlement** lié à tout motif de discrimination visé par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne est dorénavant interdit.

1985

Les articles de la Charte des droits et libertés de la personne, qui autorisent l'implantation des **programmes d'accès à l'égalité** (PAE), sont promulgués. La loi oblige le gouvernement à créer des programmes dans ses ministères. Il n'est toutefois pas question de contraindre une entreprise privée à se doter d'un programme, à moins qu'une preuve de discrimination ne soit faite contre elle.

1989

Les négociations du secteur public sont marquées par des progrès importants en matière d'**équité salariale**. Le gouvernement du Québec reconnaît le principe « À travail égal, salaire égal » pour quelque 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, ce qui leur vaut des ajustements salariaux.

Entrent en vigueur tous les volets de l'**obligation contractuelle** imposant aux entreprises qui obtiennent des contrats ou des subventions du gouvernement du Québec d'instaurer des PAE.

1990

Des modifications sont apportées à la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre au père et à la mère de bénéficier de **prestations parentales** de 10 semaines.

1991

La Loi sur les normes du travail est modifiée pour accorder au père et à la mère le droit à un **congé parental** sans solde de 34 semaines à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption.

1992

Le gouvernement du Québec retire l'**allocation de maternité** pour les travailleuses ayant un revenu familial brut de 55 000 $ et plus.

1996

La **Loi sur l'équité salariale** est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi oblige les entreprises de 10 employés et plus à corriger les iniquités de rémunération que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe.

1997

La Loi sur les normes du travail est de nouveau modifiée pour prolonger de 34 à 52 semaines le **congé parental**.

1999

La Cour fédérale confirme une décision du Tribunal canadien des droits de la personne donnant raison aux quelque 200 000 fonctionnaires fédéraux qui réclament l'**équité salariale**.

2001

La **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi** dans des organismes publics entre en vigueur. Cette loi oblige la mise sur pied de programmes visant, d'une part, à éliminer les obstacles à l'embauche et à l'avancement des femmes et, d'autre part, à rechercher une présence équitable des femmes dans les différents corps d'emploi.

2004

La Cour supérieure du Québec invalide certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale. Les employeurs qui avaient fait recon-

naître un exercice d'équité salariale avant l'adoption de la loi de 1996 ont dorénavant l'**obligation de se conformer** au régime général de la loi.

2005

Les gouvernements du Québec et du Canada **signent une entente** sur le financement et la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale.

2006

Le **Régime québécois d'assurance parentale** entre en vigueur. Il prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles, salariés et autonomes, qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption.

Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement du Québec conclut le **règlement de l'équité salariale** avec les organisations syndicales du secteur public. Quelque 360 000 femmes reçoivent un ajustement à la suite de ce règlement.

Les téléphonistes de **Bell Canada** obtiennent gain de cause 14 ans après le dépôt de leur plainte au sujet de l'équité salariale.

La Cour suprême rejette l'appel du transporteur **Air Canada** dans une cause d'équité salariale, permettant ainsi au syndicat de démontrer que les agents de bord, un groupe d'employés à prédominance féminine, subissent de la discrimination.

2006

Source : Famille Côté Fortin

La violence

La violence

Les conditions sociales ont longtemps rendu les femmes violentées prisonnières de leur situation. À la fin du XIXe siècle, quitter un conjoint violent signifiait renoncer à la protection économique sans pour autant avoir droit à l'autonomie légale dont bénéficiaient les femmes célibataires ou les veuves. À partir des années 70, la violence conjugale commence à être reconnue comme un problème social grave, grâce au travail assidu de groupes de femmes. Avec peu de moyens, ces groupes organisent les premières maisons d'hébergement tout en sensibilisant l'opinion publique à cette réalité.

1968

La Loi sur le divorce reconnaît que la **cruauté physique et mentale** est un motif de divorce.

1972

La **Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels** reconnaît aux victimes le droit d'être indemnisées. Les femmes victimes d'agressions sexuelles ou de voies de fait, y compris les voies de fait commises par un conjoint violent, peuvent bénéficier des avantages prévus par cette loi.

1975

Les premières maisons d'hébergement pour les **femmes victimes de violence** voient le jour grâce à l'initiative personnelle ou collective de femmes. Avant cette date, seules les communautés religieuses offraient des refuges pour les femmes qui devaient quitter le domicile conjugal.

Le premier Centre d'aide aux **victimes de viol** à Montréal offre des services d'écoute et de counseling aux femmes.

1977

Un important réseau d'aide subventionné pour les **maisons d'hébergement** se met en place pour venir en aide aux femmes violentées.

1977

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale

1980

Des colloques régionaux sur la **violence faite aux femmes** et aux enfants sont organisés à travers le Québec. Ils permettent une première sensibilisation des intervenantes et des intervenants.

1981

La manifestation « La rue, la nuit, femmes sans peur » organisée par les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (**CALACS**) dénonce la violence faite aux femmes et le troisième vendredi de septembre devient la Journée d'action contre la violence faite aux femmes au Québec.

1982

La députée fédérale Margaret Mitchell fait l'objet d'une moquerie à la **Chambre des communes** lorsqu'elle soulève la question de la violence faite aux femmes. Les protestations des femmes attirent l'attention de tout le pays sur ce problème.

1983

Le gouvernement canadien modifie le Code criminel en matière d'infractions sexuelles. Ainsi, l'**agression sexuelle** est jugée en fonction de son caractère violent et sexuel. L'agression sexuelle entre conjoints est reconnue comme criminelle.

La Loi modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités délègue à toutes les municipalités du Québec le pouvoir de réglementer l'étalage d'**imprimés et d'objets érotiques**, notamment aux fins de la protection de la jeunesse.

La Loi sur le cinéma suscite de la part de nombreux groupes de femmes des prises de position et des actions visant à dénoncer la **pornographie**.

1987

Dans la première cause de **harcèlement sexuel** (surnommée la saga Bonnie Robichaud), la Cour suprême affirme qu'un employeur doit créer un milieu de travail exempt de tout harcèlement. La Cour insiste sur la responsabilité de l'employeur quant aux actes de harcèlement commis par ses employés.

1988

Des statistiques révèlent que la violence conjugale touche un foyer sur dix. Le gouvernement québécois réagit en lançant une vaste campagne d'information et de sensibilisation sous le thème ***La violence conjugale, c'est inacceptable.***

1989

Le **6 décembre**, un homme tue 14 jeunes étudiantes en génie à l'École polytechnique de Montréal, en leur criant : « Vous êtes toutes des féministes. Je hais les féministes ! » Le débat sur la violence faite aux femmes est avivé par cette tragédie. En 1991, le Parlement fédéral déclare le 6 décembre Journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes.

1992

Des amendements au Code criminel introduisent des règles concernant la référence au comportement sexuel antérieur de la plaignante et définissent la notion de **consentement à une activité sexuelle** afin d'assurer un traitement plus équitable aux victimes d'agression sexuelle.

1993

L'ONU adopte la **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes**. C'est le premier instrument universel qui reconnaît spécifiquement les violences contre les femmes comme une violation des droits fondamentaux. De plus, l'ONU nomme un rapporteur spécial chargé de recueillir les données sur les violences subies par les femmes dans divers pays.

1995

Le gouvernement du Québec adopte une **politique d'intervention** en matière de violence conjugale. Celle-ci est le fruit des travaux entrepris en 1987 par un comité interministériel chargé d'assurer la cohésion des interventions gouvernementales en ce qui concerne la violence conjugale.

1998

Longtemps attendu par les organismes préoccupés par la violence faite aux femmes, le Règlement sur les **registres d'armes à feu**, qui rend obligatoire leur enregistrement, entre en vigueur au Canada.

1999

La Cour suprême du Canada décide unanimement que le **consentement à une activité sexuelle** doit être volontaire et communiqué. Par conséquent, il ne peut exister de consentement implicite à une agression sexuelle.

L'Assemblée générale des Nations Unies invite les gouvernements, le **25 novembre** de chaque année, à prendre des mesures permettant de mettre un terme aux différentes manifestations de violence perpétrées contre les femmes.

2003

Le 25 novembre marque le début des **Journées d'action contre la violence faite aux femmes** au cours desquelles le gouvernement du Québec témoigne annuellement à cette date de ses engagements pour contrer la violence faite aux femmes.

2006

Le Code civil est amendé pour permettre la **résiliation du bail résidentiel** pour des raisons de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.

2007

La **Loi Anastasia**, du prénom de l'étudiante victime de la fusillade au Collège Dawson en 2006, est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi interdit notamment la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement, les garderies et les transports publics ou scolaires.

2008

Le gouvernement du Québec lance une importante **campagne de sensibilisation** pour contrer la problématique des agressions à caractère sexuel, une première au Québec.

1988

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Justice

Les arts, les communications et la littérature

Les arts, les communications et la littérature

À la fin du XIXe siècle, le nombre important de couvents a permis la formation de femmes instruites, mais sans profession. L'écriture devient pour elles une façon d'exprimer leurs talents et plusieurs s'orientent vers le journalisme. Les femmes commencent à s'affirmer comme chroniqueuses dans les pages féminines de la presse écrite. Toutefois, les codes sociaux confinent les auteures de romans aux contes pour enfants ou encore, à des œuvres mélodramatiques. Bien après le tournant du siècle, l'imaginaire féminin est toujours bien centré sur les valeurs dites féminines. Quant au secteur musical, les femmes sont les chevilles ouvrières des organisations et institutions culturelles, toujours discrètes.

1697

Soeur Marie Morin est considérée comme la première **femme écrivaine** née en Nouvelle-France.

1878

Laure Conan, nom de plume de Félicité Angers, est considérée comme la première **femme de lettres** québécoise.

1891

Robertine Barry (pseudonyme : Françoise) est la première femme **journaliste** du Canada français à vivre de sa plume. Tout au long de sa carrière, elle défend la justice sociale et les droits des femmes, en particulier dans le *Journal de Françoise* fondé en 1901.

1893

Joséphine Marchand-Dandurand fonde la première **revue féminine** du Québec, *Le coin du feu*, qui sert de tribune aux féministes.

1903

Éva Circé-Côté fonde la première **bibliothèque publique** à Montréal et en devient la conservatrice.

1913

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB) publie ***La Bonne parole***, première revue féminine, qui sera éditée jusqu'en 1958.

1939

Marcelle Barthe est la première femme **annonceure à la radio** de Radio-Canada.

1947

L'écrivaine Gabrielle Roy est la première Canadienne française **lauréate du prix Fémina**, l'un des plus prestigieux prix littéraires français.

Judith Jasmin est la première femme au Québec à s'imposer comme **grand reporter** et devient la première Canadienne correspondante à l'étranger.

1961

La parution des **revues** *Châtelaine* et *Maintenant* inaugure une nouvelle presse féminine. Il s'en dégage un certain concept de la condition féminine.

1939

Marcelle Barthe - 1944
Photographe : Conrad Poirier
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Direction du Centre d'archives de Montréal / Fonds Conrad Poirier / P48,S1, P23073

1970

Gabrielle Roy - 1945
Photographes : Annette et Basil Zarov
Source : Bibliothèque et Archives Canada / Gabrielle Roy fonds / LMS-0082 / ric098822

1967

Lisette Gervais est la première femme à présenter le **bulletin de nouvelles** dans un réseau de télévision national.

1970

L'écrivaine Gabrielle Roy reçoit le **prix Athanase-David**.

1973

Vidéo Femmes de Québec est la première maison de production de fictions et de documentaires féministes pour et par les femmes. Le Festival des filles de vue de Québec qui a lieu entre 1977 et 1988, est le premier du genre au monde.

1974

L'Office national du film (ONF) crée le **Studio D** pour femmes cinéastes.

1976

Les éditions du remue-ménage deviennent la première **maison d'édition** spécialisée en condition féminine. La même année paraît le premier numéro du journal *Les Têtes de pioche*, fondé par un collectif féministe radical.

1979

Le Conseil du statut de la femme lance la première édition de son magazine, la ***Gazette des femmes***.

L'Office de la langue française recommande la **féminisation des titres**.

1980

Le premier numéro du magazine féministe ***La Vie en rose*** est mis en vente.

Ludmilla Chiriaeff se distingue dans le domaine des arts de la scène avec le **Prix du Québec Denise-Pelletier**.

1983

La peintre Marcelle Ferron, première femme boursière du Conseil des Arts du Canada en 1957, est honorée du **Prix du Québec Paul-Émile-Borduas**.

1988

La cinéaste Anne-Claire Poirier remporte le **Prix du Québec Albert-Tessier**.

Françoise Bertrand est la première femme à diriger un **réseau de télévision** en Amérique du Nord. Elle devient aussi, en 1996, la première femme à la tête du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

1993

La muséologue amérindienne Carmen Gill-Casavant reçoit le **Prix du Québec Gérard-Morisset**.

1997

Pour la première fois, une femme, la journaliste Katia Gagnon, est élue présidente de la **Tribune de la presse parlementaire**.

2000

Marie-Chantal Lepage est la première femme nommée **Chef national de l'année** au Québec.

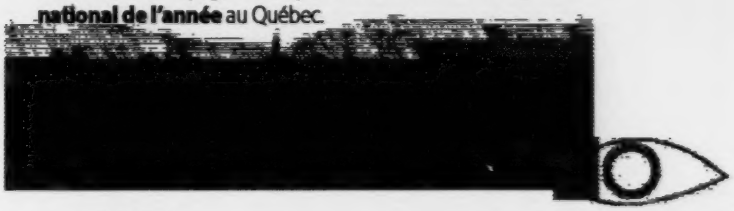

2006

Véronique Rivest devient la première femme meilleure **sommelière** au Canada.

La linguiste Marie-Éva de Villers mérite le **Prix du Québec Georges-Émile-Lapalme**.

1979

Source : Conseil du statut de la femme

1983

Marcelle Ferron
Crédit : Bernard Vallée © Gouvernement du Québec (Les Prix du Québec)

2002

Sophie Thibault
Source : Photo Archives TVA - 2004

Les sports

Durant la première vague du féminisme de la fin du XIXe siècle, les femmes commencent à s'investir dans le sport et l'activité physique. Le hockey sur glace et le basketball suscitent la ferveur de nombreuses adeptes. L'Université McGill est la première à présenter une équipe de hockey féminin en 1894. Les YWCA ouvrent des gymnases et des piscines pour le bien-être physique des femmes ; certaines participeront à des compétitions nationales dans différents sports au grand dam des autorités religieuses.

1928

Pour la première fois, les femmes sont admises aux **Jeux olympiques d'été**. Des athlètes canadiennes participent aux épreuves d'athlétisme.

1928

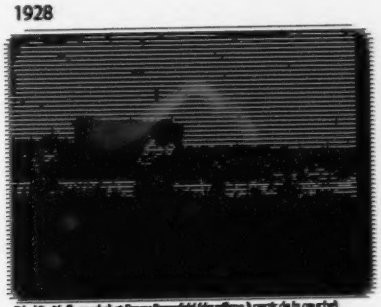

Ethel Smith (à gauche) et Fanny Rosenfeld (deuxième à partir de la gauche)
Source : Bibliothèque et Archives Canada / PA-151007

1932

Hilda Strike devient la première Québécoise **médaillée olympique** lors des Jeux de Los Angeles.

1946

L'athlète québécoise Gaby Pleau remporte des compétitions nationales et nord-américaines dans plusieurs disciplines dont le championnat canadien de **ski alpin**.

1984

Sylvie Bernier est la première Québécoise à gagner une **médaille d'or** aux Jeux olympiques, ceux de Los Angeles.

1990

Pour la première fois, une équipe féminine canadienne participe au championnat mondial de **hockey féminin sur glace**.

1991

Manon Rhéaume est la première femme à jouer dans la **Ligue nationale de hockey** (LNH).

1996

Aux Jeux olympiques d'été à Atlanta, Sonia Denoncourt est la première femme à **arbitrer** un match olympique de soccer.

2006

Les athlètes féminines se distinguent aux Jeux olympiques de Turin en emportant 16 des 24 **médailles canadiennes**.

2008

Chantal Petitclerc, première Québécoise médaillée aux **Jeux paralympiques** de 1992, accomplit une performance exceptionnelle en remportant autant de médailles d'or (5) aux Jeux paralympiques de Pékin qu'à ceux d'Athènes en 2004.

Danielle Bouchard est la première Québécoise à livrer un combat à l'occasion d'un **championnat de boxe professionnel**, un sport que les femmes peuvent pratiquer depuis 1991.

2008

Chantal Petitclerc
Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes, 2004
Photographe : James Duhamel / Courtoisie Rio Tinto Alcan